



UFR Sciences
Pharmaceutiques
et Biologiques

Abidjan, le 10 janvier 2018

EXAMEN DE VALIDATION DES STAGES (JANVIER 2018)

Conditions de participation

Sont autorisés à participer à l'examen de validation des stages, les candidats respectant les critères suivants :

- Etre inscrit en M2 ou en 6ème année pour l'année 2016-2017
- Etre à jour des stages dûment attestés par les rapports signés

Epreuves

L'examen comporte les étapes suivantes :

1. Dépôt des rapports de stages aux membres du jury par l'étudiant
2. Préparation de l'étudiant avec les épreuves pendant 30 minutes (commentaire d'ordonnance et interprétation de bilan biologique)
3. Entretien avec le jury pendant 15 minutes maximum (sur les épreuves et les stages)

Modalités de validation des UE

- L'interprétation de bilan biologique et le commentaire d'ordonnance notés chacun sur 20, constituent des ECUE de l'UE « soutien et environnement de stages ».
- La note de l'UE « stage de pharmacie clinique 1 » sera la moyenne des deux notes de stages de pharmacie clinique réalisés par l'étudiant.
- La note attribuée à l'évaluation des stages constituera la moyenne de l'UE « stage de pharmacie clinique 2 »
- L'UE validée à la 1^{ère} session ne fait pas l'objet de recomposition.
- L'ECUE validé à la 1^{ère} session est conservé pour la 2^{ème} session.

Le Vice-Doyen chargé de la pédagogie

Pr Ag. N'GUESSAN-IRIE Geneviève